

# ERC – label

La compensation dans l'aménagement urbain :  
un dispositif « hors-sol » ?



## Présentation du projet

Malgré sa position centrale dans le dispositif de compensation, le foncier mobilisé pour la compensation écologique n'est pas l'objet d'étude à part entière. Or, tout projet d'aménagement qui génère des besoins de compensation nécessite de trouver du foncier pour y réaliser les mesures compensatoires, afin d'obtenir l'autorisation administrative requise pour lancer les travaux. Le maître d'ouvrage doit donc désormais intégrer la séquence ERC dans son projet d'aménagement.

L'objectif de cette recherche est de décrypter le processus de décision qui conduit à la mise en œuvre des mesures compensatoires, à savoir l'ensemble des acteurs qui y participent et les choix qui sont effectués. Partant du postulat que le foncier possède une épaisseur sociale, juridique, temporelle, économique et spatiale, l'hypothèse est faite qu'une des variables explicatives de la localisation des sites de compensation est la dureté foncière. Car si des zones de compensation potentielles sont pré-identifiées grâce à des critères écologiques, c'est la disponibilité du foncier qui en dernier ressort détermine le choix des sites de compensation. S'intéresser au mécanisme de mobilisation du foncier pour compenser suppose également de comprendre comment la contrainte de la faible

disponibilité d'un foncier jugé équivalent et à proximité des impacts est dépassée par les maîtres d'ouvrage et l'ensemble de leurs partenaires. La fabrication des sites de compensation se confronte, en effet, à un double problème théorique et opérationnel de disponibilité du foncier et de mise en équivalence de deux biens fonciers, le site impacté et le site de compensation. Pour dépasser ces problèmes, les maîtres d'ouvrage ont-ils alors tendance à plus éviter les impacts environnementaux ? Une densification et une mutualisation systématique des surfaces de compensation à plus forte plus-value écologique s'observent-elles ?

Pour tester ces hypothèses, en plus du travail de terrain exploratoire déjà effectué en France, j'étudie trois projets d'aménagement. J'effectue aussi un terrain exploratoire en Allemagne (dans différents Länder) afin de mettre en perspective ce que j'analyse en France. La finalité de ces terrains est de rencontrer tous les acteurs impliqués dans la définition des mesures de compensation, afin d'observer le processus de décision, de négociation qui conduit à la mise en œuvre des mesures compensatoires. J'étudierai le processus de définition de l'équivalence, de choix des sites de compensation et d'instruction des dossiers par les services de l'État.

### CONTACT

**Constance Berté**  
constance.berte@enpc.fr  
LATTS - ENPC

### PARTENAIRE

Fondation Palladio

### FINANCEMENT

ENPC - MTES (+ bourse de la  
fondation Palladio)

### CALENDRIER

Date de début : septembre 2017  
Date de fin : septembre 2020

### POUR ALLER PLUS LOIN

Le rapport du groupe de travail de  
l'ORF, « Compensations, retours  
d'expériences franciliennes »,  
[www.orf.asso.fr/rapports/](http://www.orf.asso.fr/rapports/)

## Apports et résultats

Résultats à venir.

## Préconisations pour l'action

Résultats à venir.

## Perspectives

L'objectif est de poursuivre l'étude détaillée de trois projets d'aménagement pour ensuite pouvoir rédiger le manuscrit de thèse.